

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 4 décembre 2023 à 20 h 03, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 03 et déclare la séance ouverte.

2023-12-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

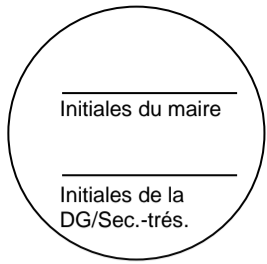
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Déclaration du registre public des dons et autres avantages (art. 6 Loi éthique et déontologie)
8. Dépôt des Déclaration des parties liées
9. Dépôt des intérêts pécuniaires
10. Affectations et transferts
11. Calendrier des séances du conseil
12. Nominations des maires suppléants pour l'année 2024
13. Avis de motion règlement 2024-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024 et dépôt du projet de règlement 2024-01 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2024



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

14. Adoption du projet de règlement 2023-10 (règlement 2021-03 MRC activité minière
15. Numérisation des dossiers de propriété
16. Entreposage sécuritaire des dossiers de propriétés

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Adoption du budget 2024 de la Régie incendie intermunicipale de Windsor
18. Entente avec Domtar pour installation sur poteau système alerte

TRANSPORT

19. Résolution pour libération de la retenue contractuelle pour les travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte dans le cadre des travaux de la TECQ 2019-2023

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Dérogation mineure
21. Résolution d'appui CPTAQ Ferme Lexya
22. Résolution d'appui CPTAQ lot 3 677 848

LOISIRS ET CULTURE

23. L'Étincelle – Vœux du temps des Fêtes

AUTRES

24. Affaires nouvelles et suivi
25. Deuxième période de questions
26. Correspondance
27. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2023-12-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de présences.

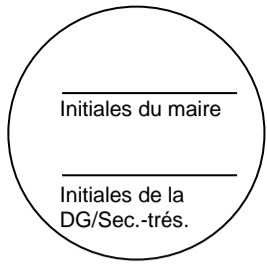
2023-12-03

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2023-11-08 au 2023-12-04)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-100-00-001

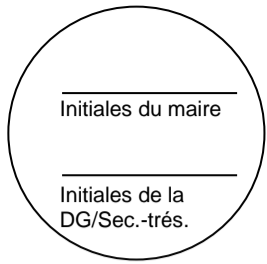
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300652 (I)			2023-11-20	334	BUREAU EN GROS		71,33 \$
202300653 (I)			2023-11-22	334	BUREAU EN GROS		227,84 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001

299,17 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300635 (I)	8231		2023-11-09	745	FIDUCIE DESJARDINS		1 966,92 \$
202300636 (I)			2023-11-16	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202300637 (I)			2023-11-16	787	WOLSELEY CANADA INC		13,96 \$
202300638 (I)			2023-11-16	28	hydro		299,11 \$
202300639 (I)			2023-11-16	28	hydro		23,17 \$
202300640 (I)			2023-11-16	4	BELL MOBILITÉ		104,77 \$
202300641 (I)			2023-11-16	143	BELL CANADA		87,24 \$
202300642 (I)			2023-11-16	322	CLUB OPTIMISTE DE		200,00 \$
202300643 (I)	8232		2023-11-16	10	CHEVALIERS DE COLOMB		500,00 \$
202300644 (I)			2023-11-16	341	ÉCOLE SECONDAIRE DU		135,00 \$
202300645 (I)	8233		2023-11-16	953	LES JEUX DU QUÉBEC		100,00 \$
202300646 (I)			2023-11-16	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-		100,00 \$
202300647 (I)	8234		2023-11-16	1325	MAISON DE LA FAMILLES		500,00 \$
202300680 (A)			2023-11-21	968	LE SALON DE		22,95 \$
202300654 (I)	8236		2023-11-24	1522	NADEAU STEVE	Remboursement au	
crédit, Client:	528,68 \$						
202300656 (I)	8237		2023-11-24	1387	JOANIE MORIN		100,00 \$
202300660 (I)	8238		2023-11-28	1523	COURTEPOINTE DES		300,00 \$
202300661 (A)			2023-12-01	15	ADMQ		228,80 \$
202300662 (A)			2023-12-01	1360	ADN COMMUNICATION		117,04 \$
202300663 (A)			2023-12-01	1321	ALAIN VIDAL		60,00 \$
202300664 (I)	8239		2023-12-01	652	CQ WINDSOR # 6892		317,27 \$
202300665 (I)	8240		2023-12-01	1295	Climatisation A.C inc.		139,40 \$
202300666 (A)			2023-12-01	1525	CDC du Val-St-François		50,00 \$
202300667 (I)	8241		2023-12-01	1179	DUFRESNE, SAVARY & ASS.		3 219,30 \$
202300668 (A)			2023-12-01	1355	EUROFINS ENVIRONEX		276,52 \$
202300669 (A)			2023-12-01	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.		4 900,14 \$
202300670 (A)			2023-12-01	94	GABRIEL COUTURE ET FILS		225,62 \$
202300671 (I)			2023-12-01	28	hydro		348,91 \$
202300672 (I)			2023-12-01	28	hydro		1 997,32 \$
202300673 (I)			2023-12-01	28	hydro		293,06 \$
202300674 (I)			2023-12-01	28	hydro		34,25 \$
202300675 (I)			2023-12-01	28	hydro		110,14 \$
202300676 (A)			2023-12-01	899	JEAN-LUC TREMBLAY		60,00 \$
202300679 (A)			2023-12-01	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		264,95 \$
202300681 (A)			2023-12-01	1034	LES ENTREPRISES PHILIPPE		4 085,64 \$
202300682 (A)			2023-12-01	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM		527,79 \$
202300683 (A)			2023-12-01	611	LETTAGE LW		251,80 \$
202300684 (A)			2023-12-01	35	LOCATION WINDSOR INC.		21,71 \$
202300685 (A)			2023-12-01	1072	PHILIPPE LAPLANTE		60,00 \$
202300686 (A)			2023-12-01	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		291,37 \$
202300687 (A)			2023-12-01	1505	Pierre Chouinard & fils		2 877,10 \$
202300688 (A)			2023-12-01	1118	PNEUS METRO INC.		503,59 \$
202300689 (A)			2023-12-01	89	RAYMOND CHABOT GRANT		5 288,85 \$
202300690 (A)			2023-12-01	1491	Régie inter. Sanitaire des		4 080,00 \$
202300691 (A)			2023-12-01	353	RESSORT DÉZIEL INC		534,63 \$
202300692 (A)			2023-12-01	152	SEL WARWICK INC.		4 378,92 \$
202300693 (I)	8242		2023-12-01	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES		110,38 \$
202300694 (A)			2023-12-01	1262	TRANSPORT-EXCAV.		6 990,48 \$
202300695 (A)			2023-12-01	1519	URBATEK		2 195,45 \$
202300696 (A)			2023-12-01	1000	VALORIS		2 120,36 \$



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

202300697 (A)	2023-12-01	62	VILLE DE WINDSOR	2 430,00 \$
202300698 (A)	2023-12-01	14	VIVACO groupe coopératif	448,83 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 54 901,85 \$

Total des paiements 55 201,02 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 54 752,06 \$

Total des dépôts direct 448,96 \$

55 201,02 \$

Total des paies émises (du 2023-11-08 au 2023-12-04) Dépôt direct et chèque

Dépôt direct: 16 166,63 \$

Chèque: 0,00 \$

Total: 16 166,63 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) Mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Il y a une pompe au bâtiment de suppression. Nous avons déjà une pompe supplémentaire en réparation, nous suivons la situation de près.

b) Travaux publics : pas de sujets

c) Régie des incendies : Le conseiller Philippe Verly mentionne que le budget de la régie a été adopté avec une augmentation de 9.4%.

d) Loisirs: La conseillère Johanne Maurice mentionne que la parade de Noël de Windsor a eu lieu le 3 décembre. Malgré la pluie, il y a eu beaucoup de participants à la parade et à l'aréna.

e) Dossier environnement : l'écocentre est fermé mais il y a 3 dates d'ouverture pour l'hiver 2024, surveillez le bulletin municipal et le calendrier des collectes

f) Trans-Appel : Le conseiller Gilles Perron mentionne que l'AGA a eu lieu.

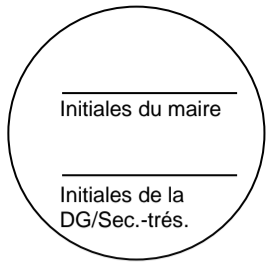
g) Urbanisme : Le conseiller Philippe Verly mentionne que le CCU a traité 2 demandes de dérogation mineures dont une qui a été traitée en assemblée de consultation avant le conseil. La deuxième sera présentée le 11 décembre.

7. DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie concernant la déclaration des dons et autres avantages. Pour l'année 2023, aucun dons et avantage n'a été reçu. Ce registre sera déposé sur le site internet de la municipalité.

8. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES PARTIES LIÉES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que les déclarations des parties liées des membres du conseil et des dirigeants ont été déposées à son bureau.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

9. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale et greffière-trésorière certifie que les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ont été déposées à son bureau.

2023-12-04

10. RÉSOLUTION POUR AFFECTATIONS ET TRANSFERTS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter certaines sommes pour la réalisation des activités de financement et d'immobilisations :

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les transferts suivants :

- Utilisation du surplus réservé du règlement 2019-05 pour le paiement de la dette au poste 01-211-20-004 pour un montant de 746\$;
- Affectation de la part de la municipalité au comptant du règlement 2021-04 au montant de 46 000\$ dans un surplus affecté;
- Affectation de la part des intérêts du solde disponible du règlement d'emprunt 2021.04 en date du 30 novembre 2023 au montant de 427.00\$ dans un surplus affecté
- Affectation pour le financement des travaux la part municipale des travaux de prolongement des réseaux du chemin Marcotte au montant de 17 000
- Affectation pour le financement des travaux la part municipale des travaux de pavage de la rue de l'Érablière au montant de 16 500
- Affectation du surplus de taxation pour le règlement 2019-08 dans surplus réservé règlement 2019-08 au montant de 1671.00\$;

2023-12-05

11. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

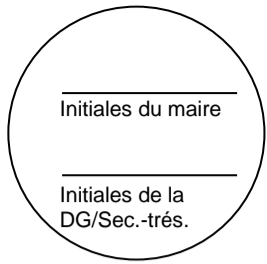
CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 qui débiteront à 20 h les jours suivants :

- Lundi le 8 janvier
- Lundi le 5 février
- Lundi le 4 mars
- Mardi le 2 avril
- Lundi le 6 mai
- Lundi le 3 juin
- Mardi le 2 juillet
- Mardi le 13 août
- Mardi le 3 septembre
- Lundi le 7 octobre
- Lundi le 4 novembre
- Lundi le 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

2023-12-06

12. RÉSOLUTION POUR NOMINATION AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les nominations au poste de maire suppléant suivantes :

janvier et février 2024	Philippe Verly
mars et avril 2024	Gilles Perron
mai et juin 2024	Raymond Côté
juillet et août 2024	Jonathan Morin
septembre et octobre 2024	Johanne Maurice
novembre et décembre 2024	Sylvain Côté

13. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-01 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2024

Le conseiller Gilles Perron, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-01 concernant taxation et la tarification pour l'année 2024
- dépose le projet du règlement numéro 2024-01 intitulé règlement numéro 2024-01 concernant taxation et la tarification pour l'année 2024. Une dispense de lecture est demandée.

2023-12-07

14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-10 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

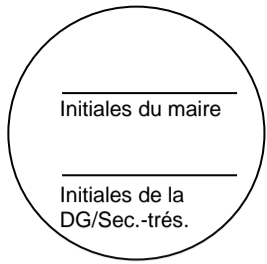
CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2023-10 conformément à l'article 124 de la Loi;

DE fixer au 8 janvier 2024, à 20h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

2023-12-08

15. NUMÉRISATION DES DOSSIERS DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite procéder à la numérisation de ses dossiers de propriété;

CONSIDÉRANT QUE Archives Lanaudière a déposé une offre de service pour la numérisation des dossiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Archives Lanaudière est un organisme à but non-lucratif qui a une mission historique et patrimoniale et assure que toutes les activités se rapportant au travail effectué seront réalisés dans le respect des pratiques reconnues de la gestion documentaire et que les travaux seront réalisés par des professionnels membres de l'association des archivistes du Québec.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat de numérisation des fiches de propriété à Archives Lanaudière selon l'offre de service reçu, soit un montant estimé de 13 735.80\$ selon l'état des travaux connu au 31 octobre 2023. Il est convenu que les travaux seront réalisés à l'intérieur d'un délai d'une année à compter du moment où Archives Lanaudière prend possession des boîtes.

DE payer cette dépense à même le surplus d'exercice 2023.

2023-12-09

16. ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES DOSSIERS DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite procéder à la numérisation de ses dossiers de propriété;

CONSIDÉRANT QUE suite à la numérisation des dossiers de propriété, une période d'entreposage sécuritaire des dossiers est souhaitable en cas de disparité entre la numérisation et le dossier physique;

CONSIDÉRANT QUE Archives Lanaudière a déposé une offre de service pour l'entreposage sécuritaire des dossiers de propriété de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat d'entreposage sécuritaire des fiches de propriété à Archives Lanaudière selon l'offre de service reçu, soit un montant estimé de 153\$ pour une période de 6 mois selon le nombre de boîtes estimé au 31 octobre 2023.

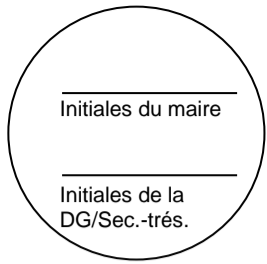
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2023-12-10

17. ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie (CM art 603);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli est membre de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor a déposé un budget de 1 207 639\$ pour l'année 2024 et que la part de la Municipalité est de 233 045\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de Windsor.

2023-12-11

18. ENTENTE AVEC DOMTAR POUR INSTALLATION SUR POTEAU SYSTÈME ALERTE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Règlement sur les urgences environnementales, Domtar doit mettre en place un mécanisme de communication afin d'alerter les citoyens pouvant potentiellement être touchés par une urgence environnementale provenant de l'usine Domtar de Windsor.

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans la municipalité de Val-Joli sont l'installation d'un poteau et d'un système de haut-parleurs sur le terrain du parc St-Antoine;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire et la direction générale à signer l'entente entre Domtar et la Municipalité pour l'installation d'un poteau et d'un système d'alerte sur le terrain du parc St-Antoine.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

19. RÉSOLUTION POUR LA LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE RÉSEAUX SUR LE CHEMIN MARCOTTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023 ET LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

Ce point est reporté

HYGIÈNE DU MILIEU

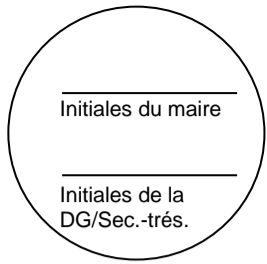
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-12-12

20. RÉSOLUTION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION EN COUR AVANT – LOT 6 403 196 – 106, RUE DE LA FALAISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter que la construction du bâtiment accessoire (garage) se fasse en cour avant, alors que le règlement de zonage no. 2004-06, au chapitre 6 et à l'article 6,1, exige que l'espace situé dans les cours avant, arrière et latérales doive être conservé libre de tout usage ou construction ;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain en forte pente limite l'endroit où il est possible de construire le bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement pour le bâtiment accessoire avait déjà été aménagé en dynamitant le cap de roche lors de la construction du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se trouve au bout d'un cul-de-sac ;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'impacte pas ou peu le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'autoriser la demande de dérogation mineure telle quelle ;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour la construction du bâtiment accessoire en cour avant.

2023-12-13

21. RÉSOLUTION D'APPUI CPTAQ-FERME LEXYA

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Lexya Holstein et Jersey senc dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'utiliser leur fosse étanche pour l'entreposage de MRF ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur permet l'entreposage temporaire de MRF ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT QUE Le potentiel agricole sera conservé car le projet est un projet agricole ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de morcellement ou d'ajout d'infrastructure, les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture demeurent intact ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et potentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun emplacement adéquat hors de la zone agricole ;

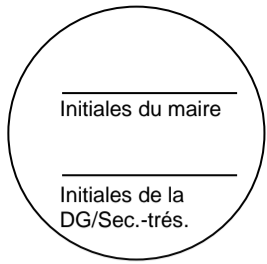
CONSIDÉRANT QUE le projet n'impact pas l'homogénéité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les ressources agricoles (eaux et sols) seront maintenues ;

CONSIDÉRANT QUE les critères 8, 9, 10 et 11 de l'article 62 de la LPTAA ne sont pas applicables ;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli appui la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Lexya Holstein et Jersey senc dépose une demande d'autorisation à la



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

CPTAQ afin d'utiliser leur fosse étanche pour l'entreposage temporaire de MRF lorsqu'un certificat d'autorisation est en vigueur.

2023-12-14

22. RÉSOLUTION D'APPUI CPTAQ-LOT 3 677 848

CONSIDÉRANT QUE Jean-Michel Desaulniers dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 3 677 848 propriété de Linda Canuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE Le potentiel agricole de cette partie de lot est limité puisqu'il est enclavé entre deux portion en zone non-agricole et utilisé à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y très peu voir aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles vu les normes sur les usages et la proximité avec le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation n'aurait aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et potentielles vu l'enclave entre deux lots hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucun emplacement adéquat hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'impacte pas l'homogénéité de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les ressources agricoles (eaux et sols) seront maintenues;

CONSIDÉRANT QUE les critères 8, 9, 10 et 11 de l'article 62 de la LPTAA ne s'appliquent pas;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyé par le conseiller Gilles Perron

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'aliéner le lot 3677848 à Jean-Michel Desaulniers.

LOISIRS ET CULTURE

2023-12-15

23. L'ÉTINCELLE-VŒUX DU TEMPS DES FÊTES

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

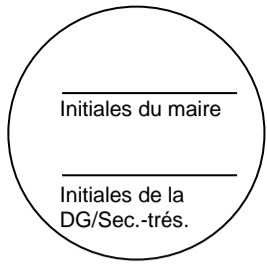
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de Vœux du temps des Fêtes dans le journal L'Étincelle au montant de 278.25\$ plus taxes pour 2 parutions format 1/16 en couleur.

24. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Pas de sujet



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 4 décembre 2023

25. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions

26. CORRESPONDANCE

26a Centre d'action bénévole-semaine d'action bénévole 2024

26b Maison de la Famille, Carnaval vagabond

2023-12-16

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h30**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

